

Accueil extrascolaire

Programme de Coordination Locale de l'Enfance

Commune de Frasnes-lez-Anvaing

Août 2015

PARTIE GENERALE

I.	Introduction	4
II.	Identité des opérateurs de l'accueil extrascolaire	5
III.	Besoins révélés par l'état des lieux	7
	Introduction	7
	Potentiel d'accueil et d'activités	8
	Accessibilité et mobilité	9
	Temps d'accueil	9
	Coût-Participation financière des familles	10
	Taux d'encadrement	10
	Qualité des services	10
	Formation du personnel	11
	Matériel	11
	Locaux	12
	Information des parents	12
	Partenariat et coordination	12
IV.	Objectifs du Programme CLE 2015-2020	13
	Potentiel d'accueil	13
	Potentiel d'activités	13
	Intégration des enfants souffrant d'un handicap	14
	Temps d'accueil	14
	Coût-Participation financière des familles	15
	Taux d'encadrement	15
	Qualité des services	15
	Formation du personnel	16
	Matériel	16
	Locaux	17
	Information des parents	17
	Partenariat et coordination	17
V.	Modalités de collaboration entre opérateurs	18
VI.	Modalité d'information auprès des usagers	18
VII.	Modalité de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE	19

PARTIE SPECIFIQUE A CHAQUE OPERATEUR

I.	Coordonnées détaillées des opérateurs	22
II.	Projet d'Accueil	26
III.	Reconnaissance, agrément ou autorisation	26
IV.	Lieux où peuvent être accueillis les enfants	27
V.	Mode et durée des déplacements	29
VI.	L'offre et les activités d'accueil	30
VII.	Le taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil	31
VIII.	Qualification du personnel	33

IX. Participation financière des parents	34
X. Demande d'agrément	35

Annexes

- I. Projet d'accueil des opérateurs
- II. Composition de la Commission communale de l'Accueil
- III. Procès-verbal de la CCA donnant son avis sur le Programme CLE
- IV. Délibération du Conseil communal approuvant le Programme CLE
- V. Tableau de synthèse
- VI. Tableaux de formations du personnel

Partie générale

Frasnes-Lez-Anvaing : Commune ayant une superficie de **11 207** hectares

Le nombre d'habitants est de **11 664**

Le nombre d'enfants âgés de 3 ans à 12 ans s'élève à **1468**

I. Introduction

Qu'est-ce qu'un programme CLE?

C'est un programme de coordination locale pour l'enfance, concerté au niveau local et mis en œuvre sous l'égide de la Commune. Il vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Qui concerne t'il ?

Le programme CLE concerne :

- l'ensemble des enfants de 2,5 ans à 12 ans qui résident sur le territoire de la Commune.
- l'ensemble des enfants de 2,5 ans à 12 ans qui sont scolarisés dans la Commune.

Quelles périodes couvre t-il ?

- le temps avant et après l'école.
- le mercredi après-midi.
- le week-end.
- les congés scolaires

Quels sont ses objectifs?

- Promouvoir l'épanouissement global de l'enfant : en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leur rythme.
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu.
- Faciliter et consolider la vie familiale et professionnelle en proposant, aux personnes qui veulent confier leurs enfants, des accueils de qualité.
- Améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire.

Comment est-il construit ?

Un programme CLE comprend deux parties :

- Une partie générale qui reprend :

- L'identité des opérateurs de l'accueil
- La synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux (réalisé entre septembre 2014 et mars 2015)
- Le descriptif des projets
- Les modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil

- Les modalités d'information en ce qui concerne l'organisation concrète de l'accueil des enfants
- Les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE.

- Des annexes :

Ces annexes donnent des informations précises sur les opérateurs de l'accueil demandant le renouvellement de l'agrément par l'ONE.

Rappel : L'agrément ouvre le droit à des subventions pour tout milieu qui propose un accueil après l'école d'une durée minimum de deux heures et ceci jusqu'au moins 17H30.

II. Identité des opérateurs de l'Accueil extrascolaire

Tous les opérateurs dont les coordonnées figurent ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention.

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>Agrément et Subvention souhaités</u>	<u>DIRECTION Responsable de l'accueil extrascolaire</u>
Ecole communale de DERGNEAU	Chaussée de Renaix, 128 7912 Dergneau	Agrément et subvention	Mme P. Defontaine 069/76 97 54
Ecole communale d'ANVAING-SAINT-SAUVEUR Immersion Anglais	Rue des Combattants, 24 7912 Saint-Sauveur	Agrément et subvention	Mr J.S Lamborelle 069/76.92.50
Ecole communale d'ANVAING-SAINT-SAUVEUR immersion Néerlandais	58.A, Chaussée de Renaix 7910 Anvaing	Agrément et subvention	Mr J.S Lamborelle 069/22.81.68
Ecole communale de BUISSENAL	Place de Buissenal, 8 7911 Buissenal	Agrément et subvention	Mme C. Nachtergaele 069/86.81.09
Ecole communale d'OEUDEGHIEU	Chaussée de Brunehault, 40 7911 Oeudeghien	Agrément et subvention	Mme C. Nachtergaele 068/64.52.16
Ecole communale de MOUSTIER	Route de Grandmetz, 10 7911 Moustier	Agrément et subvention	Mme Neukermans 069/87.53.14
Ecole communale de MONTROEUL-AU-BOIS	Rue Gorge, 12 7911 Montroeul-Au-Bois	Agrément et subvention	Mme M- Legrand 069/87.53.08

Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Centre scolaire Saint-Martin Grand Place, 17 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agrément et subvention	M. P. Lesne 0474/97.08.73
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Implantation d'Arc Rue du Couvent, 2 7910 Arc-Wattripont	Agrément et subvention	M. P. Lesne 0474/97.08.73
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Ecole maternelle d'Hacquegnies Rue des Ecoles, 15 7911 Hacquegnies	Agrément et subvention	M. P. Lesne 0474/97.08.73
Ecole SAINT VINCENT DE PAUL	Place d'Anvaing, 26 7910 Anvaing	Agrément et subvention	M. J. Duarte 069/86.65.44
Ecole SAINT MICHEL	Rue Tour Notre Dame, 16 7912 Saint-Sauveur	Agrément et subvention	M. V. Ghisse 069/76.92.28
Administration communale de Frasnes-Lez-Anvaing Les « Fourmizz »	Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing	Agrément et subvention	Martine Pottier 069/22.69.09

Les opérateurs partenaires du programme CLE ne demandant pas l'agrément.

Ces associations ou clubs sportifs font partie d'une fédération ou sont reconnus par l'ONE.

<u>OPERATEUR</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>RECONNU OU AGREE PAR</u>	<u>RESPONSABLE</u>
ASBL « Sport Tourisme et développement du Pays des Collines »	Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Anvaing	Reconnu à la Communauté française, la région wallonne et la Commune	Guelton Thibault 069/23.65.51
Bibliothèque communale	Rue Fauvette, 11 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française	Hamid Hazgour 069/86.66.07
AMO Le HAMO	Grand Place, 22 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agréé et subsidié Communauté française	Jean-Paul Flamme 069/58.05.80
Conservatoire de musique Section Frasnes	Rue Fauvette, 6 Salle Magritte 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Agréé et subsidié Communauté française	Michel Jakobiec 069/45.25.90
Maison des jeunes Vaniche	Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnue à la Communauté française	Emilie Becquart 069/86.74.45

Centre Culturel du Pays des Collines	Grand Place, 8 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Reconnue à la Communauté française	Axelle Risselin 069/86 63 88
ASBL Plaine de Jeux Communale	Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	ONE et Commune	Sébastien Dorchy 0477/96 75 35

III. Besoins révélés par l'état des lieux

INTRODUCTION :

Les informations qui suivent sont en partie extraites de l'état des lieux réalisé entre septembre 2014 et mars 2015. L'état des lieux ainsi que l'analyse des besoins ont été présentés et approuvés par la Commission Communale de l'Accueil du 12 février 2015.

L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

Cet accueil se développe et s'améliore d'année en année dans l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing. La diversité des lieux d'accueil des enfants durant le temps-libre est satisfaisante.

Au niveau de l'accueil temps-libre en milieu scolaire, les accueillantes ont suivi de nombreuses formations (exigées par l'ONE) et assurent de ce fait un accueil de meilleure qualité. Un accueil extrascolaire est organisé pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans les mercredis après-midi ainsi que lors des conférences pédagogiques, et ceci pour toutes les écoles de l'entité quel que soit le réseau.

L'accueil des 2 ans ½ - 4 ans se développe peu à peu lors des petits congés et des petites structures proposant un accueil à la Toussaint, aux vacances de Carnaval et de Pâques ont vu le jour au cours des deux dernières années.

Les activités culturelles et sportives sont quant à elles nombreuses et variées: il existe en effet un choix important de sports à pratiquer et d'activités culturelles à découvrir.

Les mouvements de Jeunesse sont également bien présents et très actifs dans notre entité. L'accueil organisé par les Patros (1 à Montroeuil-au-Bois et 1 à Frasnes-Lez-Buissenal) le week-end ainsi qu'en juillet (sous forme de camps) concerne un grand nombre d'enfants de l'entité.

Malgré tout cela, l'offre d'accueil sur le territoire de la Commune ne correspond pas encore tout à fait au besoin.

POTENTIEL D'ACCUEIL ET D'ACTIVITES:

Certaines structures et activités manquent sur le territoire de la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing :

- Un encadrement soutien pédagogique plus développé, voire une école des devoirs (est-ce vraiment un besoin et les parents connaissent-ils réellement le décret sur les écoles des devoirs?). Ceci est confondu avec l'étude ou l'encadrement soutien pédagogique déjà organisé dans les écoles.
- Une ludothèque
- Une Plaine de Jeux au mois d'août. En effet, quatre semaines de Plaines sont organisées chaque année en juillet, mais pas en août. Le Hall sportif de Frasnes prend le relais et propose des stages, des modules durant le mois d'août mais les 2 ans ½ - 4 ans ne sont pas concernés par ces stages (contrairement aux Plaines de juillet) et le prix est beaucoup plus élevé, c'est donc inaccessible à certaines familles.
- Un accueil des 2 ans ½ - 4 ans plus important. Un accueil destiné en priorité à ces enfants est aujourd'hui organisé lors des petits congés scolaires (sauf à Noël où la demande est pratiquement inexistante) mais le potentiel d'accueil est actuellement de 30 enfants par jour maximum. Ceci est loin d'être suffisant.
- Un second lieu d'accueil ou un accueil plus développé dans les écoles mêmes pour le mercredi après-midi : Depuis toujours, il existe un réel problème de mobilité et seuls les enfants scolarisés ou domiciliés près du lieu d'accueil du mercredi après-midi peuvent s'y rendre aisément et donc bénéficier des activités proposées. L'entité de Frasnes-Lez-Anvaing est très étendue et il n'est pas souvent possible pour les parents de quitter leur lieu de travail pour ramener leur enfant sur le lieu d'accueil extrascolaire du mercredi après-midi. Lors des conférences pédagogiques, le problème ne s'est jamais posé car les enfants sont déposés le matin et repris au même endroit le soir.

Les priorités des parents et celles des enfants ne sont pas forcément les mêmes en matière d'accueil durant le temps libre. Les demandes des enfants sont à prendre en considération, leur bien-être en dépend.

- Certains souhaiteraient passer davantage de temps en famille et n'apprécient pas les temps d'accueil extrascolaire: mais les parents n'ont pas toujours le choix !
- D'autres ont la possibilité de rester à la maison mais préfèrent participer aux activités extrascolaires ou aux stages pendant les vacances.

- D'autres encore, voient le temps-libre comme la possibilité de ne «rien faire», ou celle de choisir son activité.
- Bien que les activités sportives et culturelles soient nombreuses sur Frasnes-Lez-Anvaing, quelques-uns (les enfants à partir de 12 ans en particulier) souhaiteraient pouvoir participer plus facilement à des activités telles que : aller à la piscine, au cinéma, à la patinoire, dans des plaines de jeux et des parcs d'attractions.....

ACCESSIBILITE ET MOBILITE :

La couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaires de l'ensemble des villages de la commune est satisfaisante. Dans 9 villages sur les 13 que comporte l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing, il y a une école, donc un accueil extrascolaire.

Par contre, la couverture spatiale des associations culturelles et sportives n'est pas satisfaisante. En effet, certains clubs et associations sont localisés à l'extérieur de Frasnes-Lez-Buissenal par exemple : le club de football d'Anvaing, la Balle-Pelote d'Oeudeghien, le Patro de Montroeuil-au-Bois mais la plupart se trouvent à Frasnes-Lez-Buissenal même.

L'entité de Frasnes-Lez-Anvaing est très étendue Les transports en commun sont pratiquement inexistant, un véhicule est donc indispensable pour la conduite des enfants vers les associations et clubs fréquentés le soir, le mercredi après-midi ou encore le week-end. Ce qui n'est pas possible pour toutes les familles.

Certains parents résidant loin du centre de Frasnes souhaiteraient donc le développement et la création d'activités et d'infrastructures extrascolaires dans leurs villages.

TEMPS D'ACCUEIL :

L'offre en termes de plages horaires des lieux d'accueil extrascolaires est plutôt satisfaisante.

Au niveau de l'accueil dans les écoles, les enfants peuvent arriver assez tôt : dès 6h30, voire 6h15 dans certaines écoles. Certains chefs de projet acceptent d'ouvrir plus tôt et de fermer plus tard les portes de l'AES uniquement pour raisons professionnelles.

Manque toutefois un accueil après 18h dans certaines écoles. Lorsque les parents rentrent du travail après 18h, voire 18h30, l'accueil se terminant à 17h30 n'est effectivement pas suffisant. 1/5 des parents interrogés lors de l'état des lieux souhaiteraient l'extension de cet accueil.

La répartition de l'offre d'accueil pendant les vacances est inégale : il y a quatre semaines au mois de juillet occupées par les Plainnes de Jeux Communales. Les enfants sont accueillis de 7h à 18h30. Suivent trois semaines de stages sportifs au hall sportif de Frasnes-Lez-Buissenal durant le mois

d'août, stages avec modules. Le tarif est plus important pour ces stages que pour les Plaines de Jeux communales, de plus le temps de la journée n'est pas entièrement couvert.

Un accueil à l'occasion des petits congés de Carnaval, Toussaint et Pâques (Noël n'étant que très peu ou pas demandé) pour les enfants de 2 ans ½ à 4 ans devrait être également développé.

COUT – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES :

En ce qui concerne l'accueil en milieu scolaire, le coût n'est pas un obstacle. Dans certaines écoles libres, l'AES est gratuit, dans les écoles communales le tarif est le même pour tous. Et grâce aux subventions ONE, la participation financière des parents reste peu importante.

Les stages sportifs intéressent beaucoup de jeunes, leurs coûts restent cependant, pour la majorité des parents, beaucoup trop élevé. 1/5 des personnes interrogées se plaignent du prix des stages sportifs organisés aux vacances de Pâques ainsi qu'au mois d'août.

Par contre les tarifs appliqués pour les Plaines de Jeux communales restent tout à fait raisonnables et les familles ne disposant que peu de moyens financiers peuvent tout de même profiter de ce service de qualité.

Des aides ponctuelles, comme celles du CPAS par exemple, peuvent permettre aux personnes défavorisées d'inscrire leurs enfants aux activités extrascolaires.

TAUX D ENCADREMENT :

Le taux d'encadrement est jugé suffisant dans la plupart des milieux d'accueil.

Dans plusieurs accueils extrascolaires des écoles, une seconde, voire une 3^{ième} accueillante est venue renforcer l'équipe.

Le nombre d'accueillantes encadrant les groupes d'enfants le mercredi après-midi ainsi qu'à l'occasion des conférences pédagogiques est suffisant : les normes ONE sont parfaitement respectées.

Le taux d'encadrement pourrait toutefois être revu à la hausse dans certains milieux d'accueil, surtout lorsque le nombre d'élèves participant à l'accueil extrascolaire après l'école est important.

QUALITE DES SERVICES :

Plus de 70% des parents interrogés sont satisfaits de l'accueil extrascolaire en général.

Beaucoup ne connaissent pas le projet d'accueil extrascolaire des écoles.

Certains souhaiteraient savoir quelles formations sont suivies par les accueillants(es).

Le statut des accueillants(es) est très précaire (ALE ou sous contrat de volontariat) et elles ne se sentent pas reconnues.

Dans la plupart des AES des écoles, il n'y a pas d'espace destiné uniquement à l'accueil extrascolaire : ce problème est essentiellement soulevé par les enfants. Les accueillants(es) réclament surtout la possibilité de séparer les primaires des maternelles.

Une participation des enfants dans la réalisation du programme des activités de l'AES et une prise en compte de leurs attentes est nécessaire. Les enfants participent à l'élaboration du programme du mercredi après-midi à l'accueil extrascolaire « Les Fourmizz ». Il semble que cela soit plus difficilement réalisable au niveau de l'AES des écoles car le nombre d'enfants est trop important.

FORMATION DU PERSONNEL :

Sur un total de 24 accueillants(es) 16 ont déjà réalisé les 100 heures de formation exigées par l'ONE. 10 parmi les 16 ont débuté, au cours de l'année 2014-2015, un second cycle de 50h de formation continuée en 3 ans. Les autres débutent lors formation de base ou entament leur 50 heures de formation continuée. au cours de cette année scolaire.

Cependant, la mise en application des formations restent, pour certaines d'entre-elles, difficile.

Les accueillants(es) ont un rôle important dans une école, un rôle de relais, (relais entre parents et enseignants, parents et direction et enfants et corps enseignant). Mais ceci n'est pas toujours reconnu par les parents.

Bien que ce ne soit pas parfait, dans la plupart des milieux d'accueils extrascolaires, la qualité des animations proposées par les accueillantes suite à leurs diverses formations ainsi que la qualité de leur relation avec les enfants va croissante. Elles essaient pour la plupart, d'appliquer les préceptes mis en place lors de ces formations.

Cette formation des accueillantes doit continuer à être soutenue, et ceci afin d'améliorer la professionnalisation du secteur surtout dans les écoles.

MATERIEL :

Certains milieux d'accueil ne disposent pas de jeux extérieurs, tel que toboggans, balançoires, panneaux de Basket....

Quelques jeux éducatifs, jeux de construction (KAPLA par exemple), jeux de société supplémentaires seraient les bienvenus.

Vélos et trottinettes seraient également très appréciés par les enfants.

LOCAUX :

La mise à disposition d'un local spécifique à l'accueil extrascolaire ainsi que son aménagement facilite le travail des accueillantes et permet également aux enfants de faire la différence entre le temps « pendant l'école » et le temps « après l'école ». Cela permet donc d'accueillir les enfants dans un contexte plus adapté au temps libre. Mais trop peu d'accueil en milieu scolaire disposent d'un tel espace. Et il n'est pas toujours possible de séparer les primaires des maternels, ce qui pose problèmes : beaucoup trop bruyant car trop de monde dans le même espace et difficulté à proposer des activités spécifiques (bricolages par exemple).

Les accueillantes, tout comme les enfants, souhaitent des locaux agréables, confortables dans lesquels il fait bon se détendre après l'école.

Les enfants désirent également pouvoir jouer, se défouler à l'extérieur. Des espaces avec pelouse ou (et) avec des jeux extérieurs sont indispensables. Un moment de détente est nécessaire (pour les primaires surtout) après l'école, car ensuite, vient le « temps des devoirs ».

INFORMATION DES PARENTS :

Le site Internet de la Commune s'améliore d'année en année, devient de plus en plus complet.

Les informations sont régulièrement actualisées. On peut y trouver le Guide de l'Accueil Extrascolaire réalisé en juin 2014. Les informations relatives aux écoles et aux accueils en milieu scolaires y figurent également.

Chaque club, association, mouvement de jeunesse... produit et distribue des publicités, des folders, et ceci permet aux familles de connaître les activités proposées ainsi que les modalités d'inscription.

Un Salon Jeunesse a été organisé pour la 1^{ère} fois en juin 2014 et a réuni une quarantaine d'acteurs de l'accueil extrascolaire. Il a été décidé en réunion de CCA que, cette expérience positive, serait réitérée tous les deux ans.

PARTENARIAT ET COORDINATION :

De nombreux partenariats existent déjà entre écoles et clubs et associations. De nombreuses activités extrascolaires sont organisées dans les écoles : danse, judo, animations « Nature »... Très bonne entente entre les opérateurs d'accueil.

IV. Objectifs du Programme CLE 2015-2020:

POTENTIEL D ACCUEIL :

- Développer l'accueil du mercredi après-midi :
 - En développant et en organisant l'accueil du mercredi après-midi dans les écoles les plus éloignées des « Fourmizz », accueil destiné aux enfants habitant l'entité et (ou) étant scolarisés dans l'entité (tous réseaux confondus). A ce jour, trois écoles proposent un accueil extrascolaire dès 12h le mercredi et ceci jusqu'à au moins 17h30.
- Développer le soutien pédagogique dans les écoles et encourager celles qui ne proposent pas encore ce service à l'organiser.
- Développer l'accueil lors des petits congés scolaires : Toussaint, Carnaval, Pâques.
- Développer l'accueil des plus jeunes (moins de 4 ans) au mois d'août car les stages sportifs ne s'adressent pour la plupart qu'aux enfants âgés de plus de quatre ans.
- Développer un accueil plus complet au mois d'août :
 - Accueil à la journée.
 - Occuper la quatrième semaine du mois d'août (le Hall sportif propose trois semaines de stages).

POTENTIEL D ACTIVITES :

- Maintenir et développer les nombreuses activités spécifiques mises en place dans pratiquement toutes les écoles de l'entité lors de l'accueil extrascolaire.
- Sensibiliser les opérateurs à l'importance d'élargir le choix et de diversifier les activités proposées :
 - Dans le domaine culturel

- Dans le domaine sportif

- Activités extérieures : jouer dehors est important. La coordinatrice ATL et 4 accueillantes ont participé en 2014 à la formation dispensée par le RIEPP « Sortir par tous les temps ».

Cette formation sera proposée aux accueillantes lors de la réunion avec la coordinatrice en septembre 2015. Elle pourrait être organisée sur Frasnes-Lez-Anvaing même afin qu'un grand nombre de personnes puissent y participer.

- Continuer le partenariat entre les « Fourmizz » (accueil du mercredi après-midi sur Anvaing) et la Bibliothèque communale.
- Partenariat avec le Amo le Hamo mais de façon ponctuelle et différente de ce qui était réalisé jusqu'à présent.

INTEGRATION DES ENFANTS SOUFFRANT D'UN HANDICAP :

Les milieux d'accueil sont favorables à l'intégration d'enfants souffrant d'un handicap.

Plusieurs milieux d'accueil ont déjà accueilli des enfants handicapés (trisomique, mal voyant, malentendant..).

- Sensibiliser et accompagner les milieux d'accueil qui souhaitent accueillir ces enfants.
- Octroyer du personnel supplémentaire (et qualifié) à ces milieux d'accueil. Cette situation s'est déjà présentée à l'occasion des Plaines de Jeux Communales. Ceci est une mesure qui facilite fortement l'intégration de ces enfants en situation de handicap. Une « Extraplaine » est d'ailleurs organisée en juillet 2015 : des enfants handicapés seront accueillis et intégrés aux activités de la Plaine de Juillet. Des éducateurs spécialisés seront engagés et encadrés par le coprésident de la section AFRAHM Tournai-Lessines-Ath et par un de ses collègues. Un véhicule adapté sera également prêté.

TEMPS D'ACCUEIL :

L'accueil dès 6H15, et parfois jusqu'à 18H30 pour certains milieux d'accueil extrascolaires, offre la possibilité aux parents de se déplacer relativement loin afin de se rendre sur le lieu d'un travail.

Certains milieux d'accueil extrascolaires proposent d'élargir leurs horaires uniquement pour des raisons professionnelles. Cette proposition pourrait peut-être être développée dans chaque milieu d'accueil. Et donc rester ouverts jusqu'à 18h, voire 18h30.

Le temps d'accueil aux «Fourmizz» (mercredi après-midi et conférence pédagogique) pourrait être également étendu jusqu'à 18h.

Une semaine d'accueil pour les petits de 2 ans ½ - 4 ans est actuellement organisée aux « Fourmizz » pendant les vacances de Pâques : la deuxième semaine pourrait également l'être.

Mais...le temps passé en famille est nécessaire et primordial. C'est pour cette raison que sensibiliser les parents à l'importance du temps passé en famille restera toujours un objectif du programme CLE.

COUT – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES :

Développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les tarifs :

- Déductibilité fiscale
- Intervention de la mutuelle
- Intervention du CPAS

TAUX D'ENCADREMENT :

Bien qu'une ou deux accueillantes par école se soient jointes à l'équipe, il reste par moment et dans les plus grosses structures des temps d'accueil pendant lesquels il manque du personnel : par exemple au moment de la transition entre temps scolaire et extrascolaire, ou encore lorsque les enfants reviennent sur le lieu d'accueil après une activité spécifique (danse, judo, théâtre..) et se joignent au groupe encadré par l'accueillante.

Pour le bien-être des enfants et celui des accueillantes, pour le respect de leur rythme, pour que l'accueil extrascolaire ne soit plus par moment « une garderie », quelques écoles de l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing auraient besoin de compter dans leur équipe au moins une accueillante supplémentaire.

QUALITE DES SERVICES :

Améliorer la prise en compte des besoins des enfants dans les écoles durant le temps d'accueil extrascolaire.

- ✓ Via l'instauration d'un meilleur taux d'encadrement pour les enfants de maternelle
- ✓ Via l'attention accordée aux moments de transition entre temps scolaire et extrascolaire
- ✓ En faisant participer davantage les enfants à l'élaboration du programme de l'AES
- ✓ En sensibilisant les accueillantes au fait que les enfants présents à l'AES ne sont pas là uniquement pour faire les devoirs (ceci arrive encore parfois), mais qu'elles doivent mettre

en pratique les formations auxquelles elles participent activement chaque année et proposer aux enfants des bricolages, des jeux.....

Faire en sorte que le projet d'accueil extrascolaire soit connu et reconnu par les parents. Le projet d'accueil extrascolaire et le règlement d'ordre intérieur peuvent comporter des parties communes à celles de l'école mais sont bien spécifiques à l'extrascolaire.

Rendre possible la visibilité des formations réalisées par les accueillantes : les parents ne connaissent ni le niveau, ni le nombre d'heures de formations réalisées bénévolement par les accueillantes.

Une accueillante a été engagée par la commune et bénéficie donc d'un CDI. Les autres ont actuellement un statut précaire et il faudrait donc étudier la possibilité de changer cela.

Rendre les locaux d'accueil plus agréables et faire en sorte que accueillantes et enfants s'y sentent bien et ne se sentent plus réellement à l'école.

FORMATION DU PERSONNEL :

Il est important de soutenir l'effort de formation du personnel, en particulier en milieu scolaire.

- Organiser un cycle de formation de base pour toute nouvelle accueillante.
- Organiser la suite de la formation continuée pour les accueillantes qui ont suivi les 100 heures de formation et qui ont débuté les 50 heures obligatoires exigées par l'ONE.
- Entamer un nouveau cycle de 50h pour celles qui en terminent un.
- En plus de leurs formations obligatoires ou volontaires en tant que chefs d'écoles, inciter les chefs de projet à participer à une formation en compagnie des accueillantes.
- Diffuser et exploiter le référentiel ONE.
- Accompagner les équipes d'accueil dans l'élaboration ou la mise à jour de leur projet d'accueil.

MATERIEL :

Faire en sorte qu'une partie des subsides soit consacrée à l'achat du matériel manquant à chaque milieu d'accueil extrascolaire.

LOCAUX :

- Améliorer l'équipement et l'aménagement des locaux d'accueil extrascolaire.
- Améliorer l'équipement et l'aménagement des espaces extérieurs pour les milieux d'accueil qui ne bénéficient pas d'espaces verts, d'équipements extérieurs.....

INFORMATION DES PARENTS :

- Mettre régulièrement à jour le site Internet concernant l'accueil organisé par les professionnels.
- Actualiser régulièrement l'état des lieux en identifiant les nouveaux opérateurs et en relevant les interruptions d'activité.
- Editer tous les trois ans un guide de l'accueil extrascolaire pour les enfants de 2.5 ans à 12 ans. Dernière publication en juin 2014.
- Mettre sur le site Internet
 - Le guide de l'accueil extrascolaire
 - Le programme CLE
- Organiser un Salon Jeunesse (0-18 ans) tous les deux ans. Salon qui réunit tous les clubs et associations sportifs et culturels et accueils extrascolaires (écoles) de l'entité afin de permettre aux parents et enfants de découvrir les diverses activités proposées au sein de notre commune.
- Au sein des clubs sportifs et des associations, continuer à publier les flyers et diverses publicités présentant leurs activités.

PARTENARIAT ET COORDINATION :

- Distribuer le guide de l'accueil extrascolaire dans toute l'entité de Frasnes-Lez-Anvaing ; Concrètement, le guide consiste à présenter (coordonnées et horaires) chaque opérateur et association culturelle, sportive et sociale qui organise des activités extrascolaires pour les enfants âgés de 2.5 ans à 12 ans.
- Réunir tous les partenaires et opérateurs pourraient permettre une meilleure organisation et une meilleure répartition des stages lors des vacances scolaires.

**Programme de Coordination locale de l'enfance
Frasnes-lez-Anvaing**

V. Modalités de collaboration entre opérateurs

L'accueil durant le temps libre a pu se développer ces dernières années grâce à différents types de partenariat.

Modalités de collaboration entre l'administration communale de Frasnes et les milieux d'accueils extrascolaires

- La coordinatrice Accueil Temps Libre organise les différents modules de formations
 - Pour les accueillant(e)s
 - Pour les chefs de projet
- La commune prend en charge les frais de déplacement des formateurs qui se déplacent sur Frasnes-Lez-Anvaing ainsi que le prix des formations.

Modalités de collaboration entre l'administration communale de Frasnes et les activités du mercredi après-midi ainsi que celles des journées pédagogiques

- La coordinatrice ATL établit le programme des activités le mercredi après-midi ; elle est également la responsable du projet ; ces activités concernent les enfants des deux réseaux : libre et communal.
- La commune prend en charge les frais de chauffage et d'entretien des salles d'accueil.
- La commune rééditera un guide de l'accueil extrascolaire (tous les trois ans) reprenant toutes les activités. Le dernier guide a été réédité et distribué en juin 2014. Il est également visible sur le site de la Commune.

Modalités de collaboration entre le Hall Sportif et la commune de Frasnes

- Le Hall Sportif met à disposition une salle de sport certains soirs de la semaine pour y accueillir les enfants qui participent à diverses activités sportives dans le cadre de l'extrascolaire.

Modalités de collaboration entre les associations et clubs de l'entité et la commune de Frasnes

- Les associations et clubs de l'entité sont partenaires du projet du mercredi après-midi ainsi que pour plusieurs accueils extrascolaires en milieu scolaire.
- Grâce à ces partenariats, les enfants de nombreux milieux d'accueil extrascolaire peuvent bénéficier d'activités nombreuses et variées, activités sportives, culturelles et créatives. Et ceci aussi bien les mercredis après-midi qu'en semaine après l'école, ou encore pendant les périodes de vacances scolaires.

VI. Modalités d'information auprès des usagers

✚ Un guide de l'accueil extrascolaire :

Ce guide est édité tous les trois ans: la dernière édition date de juin 2014. Celui-ci reprend toutes les coordonnées des associations, clubs, écoles organisant des activités extrascolaires. Un descriptif de chaque activité, l'horaire, les tarifs, l'accessibilité sont repris pour chaque opérateur. Ce guide est distribué dans toutes les écoles de l'entité, est disponible au hall sportif, à l'administration communale, au Centre Culturel du Pays des Collines, au Amo le Hamo, à la maison de jeunes Vaniche... et les enfants du Conseil Communal le distribuent régulièrement dans leurs écoles respectives. Les chefs d'écoles en ont toujours à disposition afin de les distribuer à chaque famille lors d'une nouvelle inscription.

✚ Le site internet de la Commune:

Une rubrique « Extrascolaire », une « Loisirs » et une « Jeunesse »

Le guide de l'AES y est visible

Le programme CLE y est visible

✚ Le bulletin communal trimestriel

✚ Le flyer des Plaines de Jeux de juillet

✚ Brochures d'informations que les clubs et associations (sportives, culturelles, sociales..) distribuent et mettent à disposition de tout public.

✚ Salon Jeunesse organisé tous les deux ans.

✚ Informations en milieu scolaire

En milieu scolaire, chaque parent reçoit en début d'année un document mentionnant les heures (et même parfois les activités proposées) d'accueil extrascolaire. Le projet d'accueil extrascolaire et le Règlement d'Ordre Intérieur est à leur disposition.

Un folder bimestriel reprenant le programme des activités le mercredi est envoyé et affiché dans chaque école de l'entité.

Un feuillet est réalisé à l'approche de chaque conférence pédagogique et distribué dans les écoles. Celui-ci propose l'encadrement des enfants lors des conférences pédagogiques.

VII. Modalité de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE

<u>Titre</u>
<u>Moyens au niveau du personnel :</u>
- Coordinatrice de l'accueil extrascolaire à mi-temps: la commune met à disposition de la coordinatrice

tous les moyens afin d'assurer son rôle de coordinatrice : locaux adaptés, matériel, moyens de communication, formations....

- 1 Employée CDI et 2 Volontaires pour l'encadrement du mercredi après-midi ;
- 1 Employée CDI et 1 ou 2 Volontaires (selon le nombre d'enfants) pour l'encadrement lors des conférences pédagogiques.
- 1 Employée CDI et 1 ou 2 Volontaires (selon le nombre d'enfants) pour l'encadrement lors des petits congés scolaires

Moyens au niveau fonctionnement des structures :

- Subside communal pour défraiements animateurs, matériel, mobilier, formations,... : calculé annuellement !

Moyens logistiques :

- Local dans chaque école communale pour les accueils extrascolaires ;
- Local pour le mercredi après-midi et pour l'accueil lors des conférences pédagogiques et à l'occasion des petits congés scolaires.

Moyens financiers :

- Subsidés aux associations sportives et culturelles : calculé annuellement !

Les frais de fonctionnement (bâtiments, chauffage, entretien,...) dans le cadre des accueils extrascolaires sont intégrés dans les dépenses liées à l'enseignement.

Opérateurs

I. Coordonnées détaillées des opérateurs

A. Les accueils extrascolaires

Concernant les accueils scolaires, toutes les écoles mentionnées ci-dessous ainsi que l'accueil extrascolaire « Les Fourmizz » demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention.

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE ET DIRECTION</u>	<u>Compte bancaire</u>	<u>Président PO</u>
Ecole communale de DERGNEAU	Chaussée de Renaix, 128 7912 Dergneau 069/76.97.54 Mme P. Defontaine	091-0003810-56	Représenté par le Collège Communal : <u>Député - Bourgmestre :</u> Mr J.-L. CRUCKE - <u>Echevin de l'Accueil</u> <u>extrascolaire:</u> Mr A.DUTHY - <u>Directeur Général:</u> Mme D. VALLEZ
Ecole communale d'ANVAING-SAINT- SAUVEUR immersion Anglais	Rue des Combattants, 24 7912 Saint-Sauveur 069/76.92.50 Mr J.S Lamborelle	091-0003810-56	
Ecole communale d'ANVAING-SAINT- SAUVEUR immersion Néerlandais	58.A, Chaussée de Renaix 7910 Anvaing 069/22.81.68 M. J.S. Lamborelle	091-0003810-56	
Ecole communale de BUISSENAL	Place de Buissenal, 8 7911 Buissenal 069/86.81.09 Mme C. Nachtergaele	091-0003810-56	
Ecole communale d'OEUDEGHIEEN	Chaussée de Brunehault, 40 7911 Oeudeghien 068/64.52.16 Mme C. Nachtergaele	091-0003810-56	
Ecole communale de MOUSTIER	Route de Grandmetz, 10 7911 Moustier 069/87.53.14 Mme V. Neukermans	091-0003810-56	

Ecole communale de Montroeuil-au-Bois	Rue Gorge, 12 7911 Montroeuil-au-Bois 069/87 53 08 Mme M. Legrand	091-0003810-56	
« Les Fourmizz » Accueil extrascolaire du mercredi après- midi	Chaussée de Renaix, 58.A 7910 Anvaing 069/22.69.09 ou 0490/57 41 78 Mme Martine Pottier	091-0003810-56	
Ecole NOTRE DAME DES RHOSNES	Centre scolaire Saint-Martin Grand Place, 17 7911 Frasnes-lez-Buissenal 0474/97.08.73 M. Pierre. Lesne	BE61 3700 9023 2117	ASBL Notre-Dame à la Rhosnes Grand Place, 17 7911 Frasnes-Lez-Buissenal
	Rue du Couvent d'Arc, 2 7910 Arc-Wattripont 0474/97.08.73 M. Pierre. Lesne	BE61 3700 9023 2117	
	Ecole maternelle d'Hacquegnies Rue des Ecoles, 15 7911 Hacquegnies 0474/97.08.73 M. Pierre. Lesne	BE61 3700 9023 2117	
Ecole SAINT VINCENT DE PAUL	Place d'Anvaing, 26 7910 Anvaing 069/86.65.44 M. Jacques Duart	BE61 3700 9023 2117	ASBL Notre-Dame à la Rhosnes Grand Place, 17 7911 Frasnes-Lez-Buissenal
Ecole SAINT MICHEL	Rue Tour Notre Dame, 16 7912 Saint-Sauveur 069/76.92.28 M. Vincent Ghisse	BE61 3700 9023 2117	ASBL Notre-Dame à la Rhosnes Grand Place, 17 7911 Frasnes-Lez-Buissenal

B. Opérateurs de l'accueil (partenaire ou non du programme CLE): déjà reconnus par une fédération ou agréés et ne demandant pas la subvention

<u>OPERATEUR</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>RECONNU OU AGREE PAR</u>	<u>RESPONSABLE</u>
A.C Anvaing Club de football	Stade de football Drève du Château 7910 Anvaing	Affiliation aux championnats de l'URBSFA	Pierre Delcoigne 0474/33 48 39
AMO le HAMO	Grand Place, 22 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agréé et subsidié Communauté française	Jean-Paul Flamme 069/58.05.80
ASBL "Sport Tourisme et Développement du Pays des Collines"	Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Agréé et subsidié Communauté française et Région Wallonne	Thibault Guelton 069/23 65 51
ASBL Paine de Jeux Communale	Salle la Belle-Eau rue Belle Eau 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu et subsidié : ONE et Commune	Sébastien Dorchy 0477/96 75 35
ASBL Volley Pays des Collines	Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois 7910 Anvaing	Reconnu Communauté française et Commune	Dominique Castiaux 0498/12 21 47
Atelier Albert Marescaux	Rue Léon Desmottes, 5 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Albert Marescaux 069/86.61.42
Atelier Guitare	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Bruno Vermeulen 0486/44 75 29
Atelier Judo Club Vaniche	Hall sportif Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Emilie Becquart
Bibliothèque communale	Rue Fauvette, 11 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française	Hamid Hazgour 069/86.66.07
Centre culturel du Pays des Collines	Grand Place, 8 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnu à la Communauté française et Commune	Axelle Risselin 069/86.63.88
Centre de formation et de suivi pour les jeunes cyclistes	Drève, 13 7911 Moustier	Reconnu par la Commune	Michel Delitte 0495/41 25 47
Chorale d'Anvaing	Paroisse d'Anvaing		Cécile Louette 069/86 70 89

Chorale Saint-Martin	Eglise Saint Martin de Frasnes- Lez-Buissenal		Renée Uyttenhove 069/76 89 41
Conservatoire de Musique de Tournai Section Frasnes	Salle Magrette Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Reconnue à la Communauté française	Michel Jakobiec 069/45 25 90
Créa-Coco	Rue Breuckx, 5 7911 Hacquegnies		Coralie Carlier 0499/16 32 47
Dynamic-Tonic ASBL	Rue du Curé, 20 7910 Anvaing	Reconnue à la Communauté française et SPJ	Philippe Goeminne 0476/98 36 84
Fanfare "La Belle Epoque"	Eglise d'Hacquegnies Rue des Ecoles 7911 Hacquegnies		Danielle Roland 069/86 67 20
Futsal, MFC Olympic boys Frasnes	Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois 7910 Anvaing	Reconnu par la Commune	Dominique Defromont 0497/18 71 35
Gayolle d'Anvaing : Tennis de table	Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois 7910 Anvaing	Fédération	Miguel Notteghem 069/86.63.88
Ju Jitsu Tip Top	Hall sportif 6, rue Fauvette 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Yvon Joly 0474/06 22 81
Kick § Thaï Boxing Club Vaniche	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Pierre Lesne 0474/97 08 73
L'échiquier des Collines	Bibliothèque communale Rue Fauvette, 11 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	O'Bryan Marlier 0494/20 03 06
Les Amis de la Balle d'Oeudeghien	Espace Leulier Rue du Petit Dieu 7911 Oeudeghien		Jean-Claude Dupont 068/64 57 13
Maison de Jeunes Vaniche	Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Communauté française et Région Wallonne	Emilie Becquart 069/86 74 45
Atelier Danse Moderne	Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Emilie Becquart 069/86 74 45
Atelier Psychomotricité-Gym	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Dominique Vanveber 0476/92 28 29

Manège de la Croisette : centre équestre	Rue de la Croisette, 3 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Flore Dereppe 0497/65 89 97
Patro Notre-Dame	Salle paroissiale la Cure Place de Montroeuil-au-Bois 7911 Montroeuil-au-Bois	FNP	Guillaume Clerx 0475/52 44 07
Patro Saint-Martin de Frasnes	MJ Vaniche Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	FNP	Thomas Devos 0479/45 98 26
Royale Fanfare « La Lyre amicale » de Saint-Sauveur	Rue des Combattants, 18 7912 Saint-Sauveur		Christian Willocq 069/76 88 87
Royale Fanfare « Les Bons Amis » d'Arc-Wattripont	Grand Place, 15.D 7911 Frasnes-lez-Buissenal		André Hoel 069/45 48 79
Royale Fanfare « Les Bons Amis »	Marais Gauquier, 30 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Pierre Roman 069/86 82 56
Rugby-Club des Collines	Terrain de la Belle Eau 7911 Frasnes-lez-Buissenal		Sébastien Maes 0474/28 19 68
Société Royale Philharmonique de Moustier	Place Charles Lenoir 7911 Moustier		Jocelyne Bertoux 069/34 48 44
Taekwondo Lasung Frasnes	Hall sportif Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Fédération	Olivier Fostiez 0496/36 96 03
The Young Talents	Hall sportif Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal Et Hall sportif d'Anvaing Rue du Carnois 7911 Anvaing	Fédération	Valérie Schepens 0495/42 02 10

▪ **Le projet d'Accueil**

Chaque école a rédigé un projet d'accueil extrascolaire propre à son établissement (certaines rubriques seront communes).

Ces projets d'accueil se trouvent en annexe de ce programme CLE. Ils seront réactualisés régulièrement et au plus tard tous les 3 ans.

Concernant les activités du mercredi après-midi et des conférences pédagogiques, l'Administration communale, responsable du projet, a rédigé un projet d'accueil pour les deux activités => en annexe.

▪ **Les reconnaissances, agréments ou autorisations**

La commune a réalisé un état des lieux qui a été transmis à l'Observatoire de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse en mars 2015.

Tous les accueils extrascolaires et les activités du mercredi après-midi ainsi que celles réalisées lors des conférences pédagogiques sont déclarées à l'ONE.

Les demandes d'agrément et de subventions pour les accueils extrascolaires, le mercredi après-midi et les conférences pédagogiques seront demandées à l'ONE après approbation du programme CLE par la Commission Communale de l'Accueil et le Conseil Communal.

Les clubs et associations, partenaires du projet du mercredi après-midi ainsi que des projets extrascolaires dans diverses écoles de la Commune, sont déjà tous agréés soit par une fédération, soit par la Communauté française, soit par la Province. Ceux-ci ne demandent donc ni l'agrément ni la subvention.

▪ Lieux où peuvent être accueillis les enfants

Lieux où les enfants sont accueillis dans le cadre des accueils extrascolaires dans les écoles

Les activités se déroulent sur le site des établissements scolaires. Les adresses sont citées dans le chapitre 1 : « Coordonnées détaillées des opérateurs ». Les accueils extrascolaires se déroulent, pour la majorité des cas, dans le réfectoire ou dans la salle d'accueil. Même si les écoles ne disposent pas de salles spécifiques à l'accueil extrascolaire, un coin uniquement réservé à cet accueil a été aménagé. Du mobilier ainsi que du matériel destiné uniquement à l'accueil extrascolaire ont été achetés. Ces espaces sont nettoyés, rangés et adaptés avant chaque accueil extrascolaire.

Certains milieux d'accueil disposent d'un grand nombre de pièces (communes à l'école), telles que « salle de sport, bibliothèque, espace jeux, coin poupée »... et d'espaces extérieurs agrémentés de modules de jeux, de bacs à sable, d'un potager... pour accueillir les enfants avant et après l'école.

Quelques écoles disposent d'une salle, d'un lieu bien spécifique, destiné uniquement à l'accueil extrascolaire :
ex : l'école communale de Moustier.

Pour le projet « Sport à l'école » à l'école communale de Moustier, certaines activités se déroulent dans l'établissement scolaire, d'autres dans les clubs sportifs.

- Judo Club des Collines : dans la salle de sport de l'école.
- Volley-du Pays des Collines– Hall Sportif de Frasnes, rue Fauvette 6 - 7911 Frasnes-lez-Buissenal : les enfants sont conduits grâce au bus de l'extrascolaire (5 minutes de transport).
- Mini Volley : (pour les P1-P2) Hall sportif de Frasnes, rue Fauvette 6 - 7911 Frasnes-lez-Buissenal : les enfants sont conduits grâce au bus de l'extrascolaire (5 minutes de transport).

Lieux où les enfants peuvent être accueillis le mercredi après-midi

1) Aux « Fourmizz »

Accueil de 12h à 18h

- Dans les locaux de l'école communale d'Anvaing : Chaussée de Renaix, 58.A 7910 Anvaing

2) Lieu pour les activités au sein des clubs et associations :

Certains clubs sportifs ou associations organisent les activités sur leur site :

AC Anvaing Club de Football	Stade Drève du Château 7910 Anvaing	Pierre Delcoigne 0474/33 48 39
Atelier Albert Noël Marescaux	Rue Léon Desmottes, 5 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Albert Noël Marescaux 069/86.61.42
Dynamic-Tonic ASBL Section Judo	Rue du Curé, 20 7910 Anvaing	Philippe Goeminne 0476/98 36 84
Conservatoire de musique section Frasnes	Salle Magritte Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Michel Jakobiec 069/45 25 90
ASBL « Sport tourisme et développement du Pays des Collines.	Rue Fauvette, 6 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Thibaut Guelton 069/23.65.51
Maison des jeunes Vaniche	Route de Lessines, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Emilie Becquart 069/86.74.45
Bibliothèque communale	Rue Fauvette, 11 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Hazgour Hamid 069/86.66.07
AMO Le HAMO	Grand Place, 22 7911 Frasnes-lez-Buissenal	Jean-Paul Flamme 069/58.05.80
Centre culturel du Pays des Collines	Grand Place, 8 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Axelle Risselin 069/86.63.88
Rugby Club des Collines	Terrain de la Belle-Eau 7911 Frasnes-Lez-Buissenal	Sébastien Maes 0474/28 19 68

3) A l'école communale d'Oeudeghien

Accueil de 12h10 à 18h

- Chaussée de Brunehault, 40 – 7911 Oeudeghien

4) A l'école communale de Saint-Sauveur

Accueil de 12h30 à 18h

- Rue des Combattants, 24 – 7912 Saint-Sauveur

5) A l'école Notre-Dame des Rhosnes (implantation de Frasnes)

Accueil de 12h05 à 17h30.

Participent également aux activités les enfants des deux autres implantations de l'école Notre-Dame des Rhosnes. Dix minutes de transport suffisent d'une école à l'autre. Ce sont les parents ou les grands parents qui assurent ce transport.

Lieux où les enfants pourront être accueillis lors des conférences pédagogiques

- Aux « Fourmizz », Ecole communale d'Anvaing : Chaussée de Renaix, 58.A 7910 Anvaing
Accueil de 7h45 à 17h30
Quelques chefs d'écoles (chefs de projets AES) souhaitent que l'accueil lors des conférences pédagogiques soit toujours organisé par les « Fourmizz » mais préfèrent que l'accueil se fasse dans leur école. Ils mettront donc à disposition des accueillantes des « Fourmizz » un local et le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'AES.
- A l'école communale d'Oeudeghien, Chaussée de Brunehault, 40 – 7911 Oeudeghien
Accueil de 7h à 18h pour les enfants fréquentant cette école.
- A l'école communale de Buissenal, Place 8 7911 Buissenal
Accueil de 7h à 17h30 pour les enfants fréquentant cette école.
- A l'école communale de Montroeuil-au-Bois, Rue Gorge, 12 7911 Montroeuil-au-Bois
Accueil de 7h à 17h30 pour les enfants fréquentant cette école.

Mode et durée de déplacements

Les accueils extrascolaires

Les enfants restent dans leur école concernant les accueils extrascolaires. Il n'y donc pas de déplacement à effectuer.

Pour le projet « Sport à l'école » à l'école communale de Moustier, les activités se déroulent dans la salle polyvalente de l'école. Il peut arriver que les enfants soient conduits au Hall Sportif. Cela se fait grâce au bus de l'accueil extrascolaire. Les déplacements ne dépasseront pas 15 minutes.

Le mercredi après-midi

Les enfants qui fréquentent les « Fourmizz » sont, pour la plupart, scolarisés ou domiciliés à proximité de ce milieu d'accueil extrascolaire. Les parents ou les enseignants des écoles alentours viennent donc les déposer. Certains enfants domiciliés beaucoup plus loin sont amenés dans le milieu d'accueil en voiture par les parents, grands-parents, enseignants ou le chef d'école.

En ce qui concerne les trois écoles qui organisent un accueil extrascolaire les mercredis après-midi, les activités se déroulent sur les lieux d'accueil, aucun déplacement n'est effectué.

En ce qui concerne les implantations d'Arc et d'Hacquegnies de l'école Notre-Dame des Rhosnes, ce sont les parents ou les grands parents qui assurent le transport des enfants jusqu'à l'école de Frasnes où se déroulent les activités.

- **Les conférences pédagogiques**

Les activités aux « Fourmizz » se déroulent sur le site où les enfants sont déposés par leurs parents. Si pour certaines activités, des déplacements seront à faire, ils ne dépasseront pas les 20 minutes. Le bus de l'accueil extrascolaire sera utilisé.

Lorsque les accueillantes des « Fourmizz » se déplacent dans les écoles pour assurer l'accueil, aucun déplacement n'est prévu pour les enfants.

Les activités dans les écoles communales d'Oeudeghien, Buissenal et Montroeuil-au-Bois se déroulent également sur place. Aucun déplacement n'est donc à effectuer.

▪ **L'offre et les activités d'Accueil**

- **Les accueils extrascolaires**

Tous les milieux d'accueil adhérant au projet ouvrent leur porte le matin avant l'école (et ceci déjà dès 6h15 pour certains) et le soir jusque 17h30 minimum. Etant donné les grandes différences d'âge au sein des accueils extrascolaires, des activités autonomes seront organisées en alternance avec des activités préparées et adaptées aux âges.

Les différents types d'activités seront construits au fur et à mesure, d'autres seront organisés et programmés à certaines heures, certains jours de la semaine : par exemple :

- ✚ Atelier danse ou judo à l'école communale d'Anvaing Saint-Sauveur Immersion néerlandais
- ✚ Atelier « encadrement soutien pédagogique » (encadré par un enseignant) dans toutes les écoles
- ✚ Atelier « Nature », avec le CRIE de Mouscron à l'école communale de Montroeuil-au-Bois
- ✚ Atelier « Sport à l'école » à l'école communale de Moustier.

Les exemples d'activités sont nombreux et ne peuvent pas tous être décrits ici, le projet d'accueil de chaque école précisera les objectifs des accueils extrascolaires et donnera plus de détails concernant ces diverses activités.

L'état des lieux a révélé que les activités organisées lors des accueils extrascolaires étaient dans la plupart des écoles nombreuses et variées, que les enfants n'étaient plus « livrés à eux même », mais bien encadrés, qu'il était plus facile de faire la différence entre le temps scolaire et le temps « après l'école ». Il existe indéniablement une amélioration des activités proposées dans l'accueil extrascolaire.

Notre objectif est d'améliorer encore la qualité de l'accueil notamment en formant les nouvelles accueillantes, en organisant la continuité de la formation des plus anciennes et en diversifiant encore plus les activités sportives, culturelles, artistiques.....

L'achat de jeux et de petit matériel sera à réaliser régulièrement, si possible avec les subsides ONE.

- **Le mercredi après-midi**

Dix associations culturelles et sportives organisent des activités les mercredis après-midi, les plages horaires sont toutefois assez limitées.

Si les parents travaillent et ont besoin d'un accueil plus complet, qui couvre le temps de l'après-midi, seules trois écoles organisent un accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 2.5 ans à 12 ans en plus de l'accueil aux « Fourmizz » situé à Anvaing. Il s'agit des écoles communales de Saint-Sauveur et d'Oeudeghien et de l'école Notre Dame des Rhosnes de Frasnes-Lez-Buissenal.

Sachant que la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing est très étendue et que le transport en bus des écoles des différents villages jusqu'aux « Fourmizz » dépasserait le temps de déplacement autorisé et que ceci ne semble pas être la meilleure solution pour les parents, il manque forcément un accueil dans certaines écoles.

L'objectif serait d'offrir aux enfants (et donc aux parents qui travaillent la journée entière) un accueil pour toute l'après-midi, accueil situé plus proche du domicile.

Les activités proposées lors de ces accueils, que ce soit aux « Fourmizz » ou dans les écoles les mercredis après-midi sont décrites dans les différents projets d'accueil. Il s'agit essentiellement d'activités artistiques (bricolage, décorations....), culinaires, sportives, culturelles....

Les partenariats déjà existant (avec la bibliothèque communale, le Amo le Hamo..) pourront se perpétuer, voire se développer, et de nouveaux partenariats avec différents clubs sportifs pourraient voir le jour.

- **Les conférences pédagogiques**

L'accueil des enfants lors des conférences pédagogiques se fait aux « Fourmizz », à Anvaing.

Deux groupes sont organisés : les maternelles et les primaires. Lorsque le nombre d'enfants est très important (entre 30 et 40), trois groupes se forment et trois accueillantes sont donc présentes sur les lieux et se chargent de réaliser des activités encadrées, mais aussi des activités autonomes.

Contrairement au mercredi après-midi, le problème du transport ne se pose pas lors des conférences pédagogiques car les parents déposent les enfants en partant au travail et ne les reprennent que le soir à 17h30, voire 18h si demande. Toutefois, la responsable des « Fourmizz » pourra organiser cet accueil dans certaines écoles, et ceci pour répondre à la demande de certains chefs de projet.

Jusqu'alors seules deux écoles proposaient un accueil pendant les conférences pédagogiques : Buissenal et Oeudeghien. Le chef de projet de l'école de Montroeuil-au-Bois souhaite également organiser lui-même cet accueil, et ceci dès la rentrée scolaire 2015-2016.

▪ **Le taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil**

- **L'accueil extrascolaire en milieu scolaire**

Le nombre d'enfants présents au sein des accueils extrascolaires est très variable d'une école à l'autre. Pour chaque accueil extrascolaire, le matin, vers 7h30, environ 10 enfants sont présents. A la fin de la période scolaire, le nombre est évidemment plus important jusqu'au moment où les parents viennent rechercher leurs enfants. C'est pour cela que, dans chaque milieu d'accueil, la ou les accueillantes sont aidées par des enseignants afin d'assurer la surveillance des enfants lors de la récréation et avant le début des activités extrascolaires proprement dites. Dans la plupart des écoles, des activités spécifiques, comme par exemple la danse, la peinture, la musique, le théâtre, le soutien pédagogique... sont encadrées par des professionnels. Ce qui permet à l'accueillante de disposer d'un plus petit nombre d'enfants et donc de pouvoir proposer des activités, des animations dans le calme et ainsi proposer un accueil de qualité.

Les chiffres qui suivront paraîtront sans doutes pour certains milieux d'accueil excessifs, et il est vrai qu'un des objectifs du programme CLE sera d'augmenter le nombre d'accueillantes dans certaines écoles, mais n'oublions pas qu'une partie des enfants est, la plupart du temps, occupée à réaliser des ateliers avec des professionnels (comme expliqué ci-dessus). Le nombre maximum indiqué représente pratiquement la totalité des enfants de l'école, quelques minutes après la fin de l'école, des parents arrivent pour récupérer les enfants, le nombre de présences diminue donc très rapidement et de manière significative.

Ecole communale de Buisenal : 1 accueillante pour 30 enfants maximum.

Ecole communale de Dergneau : 2 accueillantes pour 40 enfants maximum.

Ecole communale de Montroeuil-au-Bois : 2 accueillantes pour 45 enfants maximum.

Ecole communale d'Anvaing Saint-Sauveur immersion anglais : 2 accueillantes pour 45 enfants maximum.

Ecole communale d'Oeudeghien: 3 accueillantes pour 100 enfants maximum.

Ecole communale de Moustier : 1 accueillante pour 40 enfants maximum.

Ecole communale d'Anvaing immersion néerlandais : 6 accueillantes pour 180 enfants maximum.

Ecole libre Saint-Michel Saint-Sauveur : 1 accueillante pour 35 enfants maximum.

Ecole libre Saint-Vincent de Paul Anvaing : 1 accueillante pour 50 enfants maximum.

Ecole libre Notre Dame des Rhosnes Frasnes : 2 accueillantes pour 70 enfants maximum.

Ecole libre Notre Dame des Rhosnes Arc Watripont: 1 accueillante pour 30 enfants maximum.

Ecole libre Notre Dame des Rhosnes Hacquegnies: 1 accueillante pour 18 enfants maximum.

- **Le mercredi après-midi**

Aux « Fourmizz », le nombre varie entre 30 et 40 enfants. Deux ou trois groupes sont constitués selon le nombre d'inscrits: les maternels et primaires sont séparés.

Trois accueillantes sont toujours présentes sur les lieux et animent les diverses activités proposées. Chacune d'entre-elles est responsable d'un groupe.

Dès 14h00, lorsque les activités pour chaque groupe commencent, les responsables restent avec leur groupe, que des activités spécifiques soient prévues ou non. Si une personne extérieure doit intervenir pour une activité comme l'atelier bibliothèque, une activité sportive ou autre, le groupe est alors encadré par deux personnes qualifiées.

A l'école communale de Saint-Sauveur, une accueillante encadre la petite dizaine d'enfants qui restent les mercredis après-midi.

A l'école communale d'Oeudeghien, une accueillante encadre les enfants qui restent les mercredis après-midi (6 enfants maximum).

A l'école libre Notre Dame des Rhosnes, implantation de Frasnes, le directeur de l'établissement accueille le groupe d'enfants et plusieurs intervenants extérieurs encadrent les diverses activités proposées.

- ***Les conférences pédagogiques***

Les enfants seront réunis aux « Fourmizz », Chaussée de Renaix, 58.A 7910 Anvaing ou dans les écoles mêmes (demande de quelques chefs de projet à partir de l'année scolaire 2015-2016).

Deux groupes sont formés : les 2.5 à 6 ans et les 6 à 12 ans. Deux accueillantes qualifiées sont donc systématiquement présentes.

Le nombre d'enfants inscrits varie entre 8 et 45. Si plus de 30 enfants sont inscrits, (les inscriptions se font au préalable), un troisième groupe est constitué et une troisième accueillante engagée.

Pour l'accueil dans les écoles d'Oeudeghien, Buissenal et Montroeuil-au-Bois: l'accueil du matin et celui du soir a lieu tout comme lorsqu'il y a école.

Pour le reste de la journée (temps scolaire), c'est la puéricultrice de l'école ou l'assistante maternelle PTP qui prend en charge le groupe d'enfants (10 enfants maximum).

▪ ***Qualification du personnel***

Vingt-quatre accueillantes travaillent actuellement pour l'accueil extrascolaire de Frasnes-Lez-Anvaing. Le nombre a presque doublé depuis 2005, date à laquelle le premier programme CLE avait été réalisé. Il est à noter que l'équipe reste stable.

Seize accueillantes ont réalisé les 100 heures de formation requises par le décret et exigées par l'ONE. Ces dames ont également déjà entamé leur second cycle de formation des 50 h à réaliser en trois ans.

Les autres personnes sont au moins titulaire du BEPS et ont commencé leur formation de base.

Plusieurs nouvelles accueillantes sont puéricultrices ou éducatrices et connaissent donc déjà le monde de l'enfance. Leur intégration dans l'équipe se fait, de ce fait, plus facilement.

Un des objectifs du programme CLE est l'organisation de la formation de base pour les nouveaux accueillants ainsi que celle de la formation continue des autres personnes.

Les formations seront variées et répondront aux besoins et demandes des accueillantes et des chefs de projet, et ceci dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil.

En début d'année scolaire les accueillantes sont réunies par la coordinatrice.

- ❖ La coordinatrice ATL leur remet un tableau reprenant les formations qu'elles ont déjà effectuées, le nombre d'heures qui leur restent à faire, soit pour atteindre les 100 heures de base, soit pour compléter les 50 heures de formation continuée.
- ❖ Elles choisissent ensemble les formations de l'année scolaire en cours. Celles-ci sont choisies dans la brochure ONE.
- ❖ La coordinatrice ATL se charge ensuite d'organiser les différentes formations choisies. Certaines se feront dans l'entité même afin de réunir un maximum d'accueillantes pour une seule formation et donc éviter des déplacements. Certaines se rendent volontiers dans d'autres communes pour assister aux formations et rencontrer ainsi d'autres personnes, échanger, partager leur expérience.
- ❖ Les tableaux de « Formations du personnel » sont envoyés à l'ONE en même temps que le programme CLE. Ces tableaux concernent aussi bien les accueillantes que les chefs de projet.

▪ *Participation financière des parents*

Les prix des accueils extrascolaires varient d'une école à l'autre mais ne dépassent pas les 50 cents par demi-heure.

- L'accueil extrascolaire est gratuit pour l'école libre Saint-Vincent de Paul à Anvaing ainsi que pour les trois implantations de l'école Notre-Dame des Rhosnes.
- A l'école Saint Michel de Saint-Sauveur un système de carte prépayée a été instauré : 10€ pour 15 heures de présence à l'accueil extrascolaire. C'est l'accueillante qui gère cette carte.
- Pour le mercredi après-midi aux « Fourmizz »:
 - 2,50€ pour le premier enfant
 - 1,50€ pour le deuxième enfant
 - 0,50€ pour le troisième enfant
 - gratuit si 4^{ème} enfant et plus
- Pour le mercredi après-midi à l'école communale d'Oeudeghien :
 - 2,50€ par enfant

- gratuit à partir du 3^{ième} enfant
- Pour le mercredi après-midi à l'école communale de Saint-Sauveur:
 - 2€ par enfant
- Pour le mercredi après-midi à l'école libre Notre Dame des Rhosnes
 - Gratuit sauf si intervention extérieure, si du matériel spécifique est nécessaire
Le tarif ne dépassera jamais 3€ par enfant.

Pour les familles qui ont des difficultés de paiement, un arrangement en collaboration avec le CPAS sera établi.

Pour les conférences pédagogiques :

❖ Aux « Fourmizz » :

- 4€ la journée, 2,50€ la ½ journée pour le premier enfant
- 3€ la journée, 1,50€ la ½ journée pour le deuxième enfant
- 2€ la journée, 1€ la ½ journée pour le troisième enfant

❖ A l'école communale d'Oeudeghien et Buissenal

- 6€ la journée, 3€ la ½ journée

❖ A l'école communale de Montroeuil-au-Bois

- ❖ 4€ la journée, 2,50€ la ½ journée pour le premier enfant
- ❖ 3€ la journée, 1,50€ la ½ journée pour le deuxième enfant
- ❖ 2€ la journée, 1€ la ½ journée pour le troisième enfant

▪ *Demande d'agrément*

- Tous les accueils extrascolaires demandent l'agrément.
- L'Administration communale de Frasnes demande l'agrément pour le projet du mercredi après-midi et des conférences pédagogiques.
- Les associations et clubs sont uniquement partenaires du projet !

Annexes